



BONNE ANNÉE

En ce début d'année 2007, les membres de l'exécutif et du conseil syndical se joignent afin de vous souhaiter leurs meilleurs vœux. En plus de la santé, **nous espérons grandement, et rapidement du travail pour tous les travailleuses et travailleurs.**

Au niveau syndical, nous allons vivre des grands changements. En effet, au printemps, il sera le temps de procéder au renouvellement de l'exécutif et du conseil syndical. N'oublions pas que 3 membres parmi eux formeront, probablement, le prochain comité de négociation.

Sans compter qu'il sera le temps de procéder au renouvellement du comité de santé et sécurité.

En cette période où que l'employeur dit que la santé-sécurité est la priorité numéro 1, mais que dans les faits qu'il refuse que les membres participent aux enquêtes d'accident (malgré les dispositions de la convention collectives)

Qu'il nous impose des normes de sécurité comme les lunettes de sécurité et le port de protection auditive. Qu'il ne s'intéresse qu'aux maladies professionnelles, comme les tendinites et les bursites, tout comme les mouvements répétitifs, que lors d'une contestation devant la CSST. Le prochain comité aura plusieurs défis à relever.

Le prochain «défi» des ressources humaines est l'atout humain et la valorisation des travailleurs. Il faudra penser à définir ce qu'est la valorisation!

Comme c'est le cas pour Peter Dewilde. Ce travailleur qui vou-

lait se prévaloir de la clause de rétrogradation. Malgré un document médical, l'employeur n'a pas voulu accepter sa rétrogradation et l'a retourné à son poste.

Comme le cas de Ghislain Mercier, où que l'employeur lui a versé une somme en trop, et qu'il ne lui a pas prévenu de son erreur, et qu'il lui a tous enlevé sa paye la veille de Noël (une paye de 0\$ le 23 décembre).

Comme le cas d'un travailleur qui c'est blessé et qui c'est fait dire par l'employeur qu'il mettait la compagnie dans la merde, car il aurait une enquête de la CSST.

Au niveau des assurances collectives, nous aurons aussi des changements importants.

La prime a subi une importante hausse au niveau de l'assurance invalidité courte-durée. Elle a fait un bond de xxx%. Ce qui fait que la prime est passée de xxx\$ à xxx\$ par semaine! Cette hausse s'explique par le nombre très élevé de travailleurs qui ont été (ou qui sont toujours en invalidité).

N'eu été le maximum payable de 36.00\$, ils nous en auraient coûté xxx\$ par semaine pour payer notre prime d'assurance. La prime totale, qui inclut la part de l'employeur est de xxx\$ par période de paie.

Vous comprendrez qu'avec cette hausse (invalidité) notre montant n'est pas suffisant pour couvrir notre part pour l'assurance-invalidité. Donc, comme l'employeur devra en payer une partie, la prime sera maintenant imposable.

L'employeur nous a soumis une proposition très intéressante, et nous le remercions. Il nous a proposé de modifier l'ordre des paiements (1er assurance-invalidité, 2e assurance dentaire, etc.) afin que les avantages imposables soient moindres pour nous.

En gardant le même ordre, sans pouvoir bénéficier d'exonération d'impôt, le montant imposable aurait été de 71\$, par semaine, avec l'offre de l'employeur, la prime imposable sera de 35\$.

Toujours au niveau des assurances, nous convoquerons une assemblée générale spéciale. Comme vous le savez, nous vivons notre dernière année de gel, et si la tendance se maintient, la prime nous coûtera dans les xxxx\$ l'an prochain. Au cours de cette assemblée, nous aurons à faire des choix. Conserver tous nos bénéficiaires et payer la prime totale, ou baisser notre couverture et par le fait baisser le montant que nous devons payer.

Rappelons-nous qu'en janvier dernier Igor Playnor nous avait
xxxxxxx xxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx
xxxxxx xxxxxxxx xxxxxxx xxxxxx
Lors des trois derniers mois, les travailleuses et travailleurs ont mis l'épaule à la roue, malgré des xxxx
xxxx xxxxxxx xxxxxxx xxxxxx, pour faire en sorte que l'entreprise xxxx
xxxxx xxxxxx xxxxxx. Nous espérons qu'en 2007 les ventes soient de notre côté pour que nous puissions, avec acharnement, xxxx
xxxxxx xxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx

François Renaud
Président du syndicat des
travailleuses et travailleurs
de Margo—CSN